

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement et les ordonnances suivantes :

RÈGLEMENT NO RCA18-30086-1

« Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2019) »

ORDONNANCE NO OCA19-(C-4.1)-002

Cette ordonnance vise à autoriser le retrait d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée en tout temps pour personnes handicapées, près du 1835, 50e Avenue – district de La Pointe-aux-Prairies.

ORDONNANCE NO OCA18-(RCA09-Z01)-003E

Cette ordonnance autorise exceptionnellement l'affichage d'enseignes et de panneaux publicitaires à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance

PRENEZ AVIS QUE ce règlement et ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 19 mars 2019.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat